

## ENJEUX ET RÉSULTATS ÉLECTORAUX DANS LA VILLE DE BUKAVU

*par Paul-Robain Namegabe<sup>1</sup>*

### Abstract

The present article analyses the political elite as it emerged from the 2006 elections in the city of Bukavu (DRC). More particularly, it addresses the question of how the accumulation of wealth relates to electoral success: is it primarily a lever or rather a result? In addition, this analysis takes into consideration elements of electoral strategy, alliances, struggles between political factions and ethnic elements.

The conclusion is that money, gifts and promises have prevailed over arguments and achievements in securing electoral support. At the same time, however, the elections have sanctioned poor past performance, for instance resulting in limited electoral support for former rebels during the direct elections. Also, the elections have made possible the establishment of new political movements and the creation of new alliances. Furthermore, through the elections, the population has experienced its right to be consulted about its own leaders, which is in itself a major achievement.

Le présent article est un essai d'analyse de la classe politique issue des élections de 2006 dans la ville de Bukavu. Avec un intérêt particulier aux catégories d'appartenance des élites, il démontre surtout comment le processus électoral semble avoir joué en faveur des 'poids lourds' qui se rattachent aux espaces habituels (bureaucratie et monde des affaires) et nouveaux (ONG) d'accumulation. En effet, si la relation entre niveau de contrôle du pouvoir politique et niveau d'accumulation de richesses est suffisamment mise en exergue dans l'analyse de la classe dirigeante congolaise, la fortune des agents comme facteur permettant l'accès au pouvoir fait à peine l'objet d'allusions<sup>2</sup>. Est-ce parce qu'ici comme partout en Afrique, d'après Mahmood Mamdani, « (...) state property precedes individual property. A state position acts as the lever for capital accumulation rather than being reward for it »<sup>3</sup> ? L'analyse des résultats électoraux nous permettra de savoir dans quelle mesure ils confirment, nuancent ou inversent cette thèse. Dans cette démarche, nous commencerons par une brève photographie de la personne des élus (10). Ensuite, nous verrons comment la vénalité du système électoral explique pourquoi les résultats ont profité aux nantis des classes susvisées (2), avant de conclure sur les quelques leçons à tirer de ce scrutin (3). Conscient cependant de la limitation du seul

---

<sup>1</sup> Nous remercions MM. Dieudonné Muhinduka Di-Kuruba, Célestin Bucekuderhwa, Jean Petit Mulume et Elly Habibu pour les fructueux échanges et discussions tenus tout au long de la rédaction de cet article. Ce faisant, nous n'entendons pas leur faire porter sur eux la responsabilité des termes qu'il contient et que nous sommes seul à assumer.

<sup>2</sup> C'est incidemment que Bayart note qu'aux élections législatives de 1970 et 1975 au Zaïre sous l'ancien parti unique, des clauses censitaires ont fait de la richesse l'un des critères de sélection des candidats et qu'elles avaient joué à l'avantage des commerçants. BAYART, J.-F., *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Éd. Fayard, 1989, p. 134.

<sup>3</sup> MAMDANI, M., "Contradictory Class Perspectives on the Question of Democracy: the Case of Uganda", in NYONG'O, A. P. (ed.), *Popular Struggle for Democracy in Africa*, London & New Jersey, Zed Books Ltd & The United Nations University, 1987, p. 85.

facteur de richesse dans l'explication de ces résultats, nous nous intéresserons aux stratégies des acteurs, leurs alliances, aux luttes de factions ainsi qu'à l'ingrédient 'traditionnel' qu'est le facteur ethnique<sup>4</sup>.

## 1. PHOTOGRAPHIE DE LA PERSONNE DES ÉLUS

Les 31 juillet et 29 octobre 2006 ont été organisés respectivement le premier tour des élections présidentielles combiné avec les législatives et le deuxième tour des élections présidentielles combiné avec les élections provinciales. Mettant de côté les résultats spectaculaires réalisés par Joseph Kabila aux deux tours des élections dans la ville de Bukavu (96,4 % au premier tour), son parti, le PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et le développement), remportait aux législatives trois postes sur cinq, occupés respectivement par Vital Kamerhe (secrétaire général du PPRD), Louis-Léonce Cirimwami (avocat, transfuge de l'UDI<sup>5</sup> et vice-ministre des mines pendant la transition) et Félicien Milambo Ngongo (employé dans une entreprise de la place).

Les deux autres élus étaient Sylvanus Mushi Bonane et Jean Marie Bulambo Kilosho. Le premier, avocat et député pendant la transition, était largement connecté au PPRD pour être président de l'UPRDI-FPM (Union du peuple pour la république et le développement intégral, force politique *mayi-mayi*) que le pouvoir appuyait au Sud-Kivu dans la lutte contre l'occupation du RDC-Goma et ses alliés. Le second est un ancien haut-fonctionnaire du fisc et il a amassé une fortune considérable. Le fait qu'il dirige localement l'équipe de football Muungano fait de lui un leader de la mutualité ethnique Lusu-Lega<sup>6</sup>. Cette équipe – on le sait – est celle soutenue par les Barega dans leur rivalité avec les Bashi qui, eux, soutiennent l'équipe Bukavu-dawa, aujourd'hui dirigée par Mushi Bonane. Il n'est pas exagéré de dire que la visibilité que leur confère cette prise en charge des équipes de grande valeur émotionnelle a contribué largement à leur élection à Bukavu.

Bulambo bénéficiera d'ailleurs d'une double victoire, puisqu'il se trouvera aussi élu député provincial toujours dans la ville de Bukavu. Ce double succès rendait fort possible son élection comme gouverneur de province car ce ne sont pas les moyens qui lui manquaient pour 'acheter' les voix des députés provinciaux au scrutin indirect<sup>7</sup>. Mais l'équilibrage politico-ethnique voulait que le poste de gouverneur soit réservé à un Mushi de Kabare pour des

<sup>4</sup> Bayart ne soutient-il pas que sans en constituer la trame fondamentale, ce facteur ethnique n'est presque jamais absent du politique en Afrique ? BAYART, J.-F., *op. cit.*, pp. 81-82.

<sup>5</sup> « Union de démocrates indépendants », parti formé par les caciques du MPR qui, lors de la proclamation du multipartisme en 1990, s'étaient mués en opposants à Mobutu. C. Braeckman note, à juste titre, que les Congolais qui ne s'y trompaient pas, préféraient les dénommer « Union des dinosaures ou des détourneurs impunis ». BRAECKMAN, C., *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard, 1992, pp. 349 et 351.

<sup>6</sup> Il a été réélu à la tête de cette équipe en novembre 2006.

<sup>7</sup> Les accusations de corruption des députés provinciaux ont défrayé la chronique au lendemain des sénatoriales.

raisons développées plus loin dans cet article, et que ce soit plutôt le poste de vice-gouverneur qui soit attribué à un Murega, appartenant de préférence au Mouvement social pour le renouveau (MSR) en tant que deuxième parti en ordre d'importance aux élections provinciales<sup>8</sup>. À cet obstacle s'en ajoute un autre lié au dossier personnel de J.-M. Bulambo: le passage qu'il venait d'effectuer en prison pour malversations financières peu avant les élections empêchait l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) à laquelle appartient son parti le PANU (Parti de l'alliance nationale pour l'unité) de le soutenir à la tête de la province. J.-M. Bulambo posera néanmoins sa candidature comme gouverneur mais se retrouvera omis sur la liste définitive des candidats, ce qui l'amènera à assigner la Commission électorale en justice à la Cour d'appel de Bukavu. Entre-temps, l'AMP avait déjà dit son dernier mot en faveur de la candidature de Célestin Cibalonza comme gouverneur et Léon Mumate Nyamatomwa comme vice-gouverneur.

Mais c'est la liste des élus députés provinciaux, telle que présentée dans le tableau ci-après, qui fait des révélations encore plus intéressantes :

#### Liste des députés provinciaux, ville de Bukavu

élus	formation politique	voix par candidat	voix par liste	voix obtenues par rapport aux votes émis	
				% par candidat	% par liste
J.-P. Mukubaganyi M.	PPRD	24.294	29.664	12,44	15,19
J.-M. Bulambo Kilosho	PANU	21.363	23.863	10,09	12,22
E. Lubala Mugisho	Indépendant	15.614	15.614	7,99	7,99
B. Kinja Mwendanga	MSR	14.413	24.747	7,38	12,67
D. Buhamba-hamba B.	Camp de la patrie	12.592	16.147	6,44	8,27
souffrages exprimés :			195.227		
taux de participation :		83,32 %			

Source : Tableau formé à l'aide des éléments recueillis sur le site de la Commission électorale indépendante (CEI), <http://www.cei-rdc.cd/provincial/index.html>

Aux côtés des personnalités comme J.-M. Bulambo dont nous venons de parler et de Déogratias Buhamba-hamba, qui ont déjà eu à exercer des responsabilités au niveau de l'État (le dernier était le gouverneur sortant au moment des élections après avoir été responsable dans le service financier de la société Chanimétal), se trouvent des personnalités sans passé équivalent. Deux d'entre elles, Jean-Pierre Mukubaganyi et Béatrice Kinja, se rattachent plutôt

<sup>8</sup> Avec ses cinq députés provinciaux, le MSR vient après le PPRD qui en a 8, tandis que la DCF-COFEDEC (Démocratie chrétienne fédéraliste-Convention des fédéralistes pour la démocratie chrétienne) occupe la troisième position avec quatre députés. La recherche de la représentativité à la fois des partis selon leur poids électoral et des ethnies explique largement l'occupation des postes dans la période postélectorale. L'élection de Gilbert-Émile Baleke à la tête de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu assure cette double représentativité des Bavira et de son parti, la DCF-COFEDEC.

au monde des affaires tandis que Emmanuel Lubala est avocat et membre fondateur de Héritiers de la Justice, une des ONG des droits de l'homme les plus influentes de la province du Sud-Kivu.

Point donc n'est besoin de le redire, les élus de la ville sont des personnes matériellement aisées et ce n'est pas par pur hasard, mais c'est le résultat prévisible du processus électoral lui-même.

## **2. VÉNALITE DU PROCESSUS ÉLECTORAL ET STRATÉGIES DES ACTEURS**

Cette vénalité résulte de la double contrainte à laquelle se trouvaient soumis les candidats aux élections ou leurs formations ou regroupements politiques: d'une part, le montant de la caution non remboursable à verser par candidat et qui varie en fonction de la charge pour laquelle le candidat postule (50.000 \$EU pour la présidence de la république, 1.500 pour le gouvernorat de province, 250 pour la course à l'Assemblée nationale et au Sénat, 125 pour la députation provinciale) ; d'autre part et surtout, les frais de campagne qui ont été totalement laissés à charge des candidats et/ou formations ou regroupements politiques. Partaient favoris ceux qui justifiaient de fortunes considérables ou qui pouvaient les mobiliser par des alliances utiles dans les espaces d'accumulation. Ce qui nous amène à nous intéresser à cette dernière au regard de la personnalité des élus telle que brossée ci-avant.

### **2.1. Pouvoir et accumulation**

Que le pouvoir serve de moyen d'accumulation pour celui qui le détient à chaque niveau de l'architecture sociopolitique n'est plus un thème nouveau dans l'analyse des systèmes politiques africains. Et la RDC en est une parfaite illustration, et ce dès son accession à l'indépendance. En effet, alors que le pouvoir colonial avait consacré la suprématie tant politique qu'économique étrangère<sup>9</sup>, l'accession à l'indépendance a été suivie non seulement de la reprise par les élites locales de l'exercice du pouvoir politique mais aussi de ce qu'on a nommé la « réappropriation » par les nationaux de l'économie nationale. En réalité, cette dernière n'était qu'une pure consolidation du pouvoir politique et de l'assise économique de la classe contrôlant l'appareil étatique. On se rappellera les mesures de « zaïrianisation » par lesquelles Mobutu a repris les entreprises – surtout les plus profitables- des étrangers pour son propre compte et celui de ses proches (membres de sa famille ou de son ethnie, ressortissants de sa province, amis et clients)<sup>10</sup>. Le

---

<sup>9</sup> Si la domination politique était l'apanage du colonisateur belge, la sphère économique était plus ouverte au capital des ressortissants de puissances occidentales dans le cadre surtout des sociétés à charte.

<sup>10</sup> En Équateur, sa province d'origine, Mobutu prit 33.362 ha de plantations de café, cacao, caoutchouc et palmistes et M. Engulu, son ministre de l'Intérieur, 35.727 ha, soit ensemble 22,7 % des 304.028 ha de plantations saisies. Cfr. RÉGION DE L'ÉQUATEUR, DIVISION

moins que l'on puisse dire est que ces mesures avaient pris «les allures d'une course anarchique où les entreprises avaient été acquises par des affairistes sans compétence et sans scrupules»<sup>11</sup>. Ceux-ci, d'après Herbert F. Weiss et Tatiana Carayannis, se sont appliqués à liquider les stocks pour l'achat de nouvelles voitures, maisons et habillement, si bien que moins d'une année après on a assisté à des ruptures de stocks et à de longues files pour l'approvisionnement en nourritures et autres biens de consommation dans toutes les villes du pays, en commençant par la capitale. Les travailleurs furent, quant à eux, mis définitivement en congé ou carrément remplacés par les membres de la famille des nouveaux patrons<sup>12</sup>.

Le pillage de l'État, la corruption, l'extorsion, le commerce illicite sous couvert de la casquette d'agent public, sont de moyens supplémentaires<sup>13</sup> et continuels qui ont permis et permettent l'émergence d'une bourgeoisie sui generis dont l'existence et la survie dépendent largement de la connexion avec le pouvoir ou de l'occupation d'une position politique, si bien que leur perte s'accompagne automatiquement d'une baisse radicale dans les opportunités d'accumulation<sup>14</sup>. Bayart, remettant en question la dichotomie introduite par M. Mamdani entre « bourgeoisie bureaucratique » et « bourgeoisie d'affaires », a préféré emprunter aux spécialistes de la RDC (à l'époque Zaïre) l'appellation de « classe politico-commerciale » pour désigner cette élite. Ce faisant, il refusait l'appellation même de bourgeoisie, tant l'accumulation effectuée par cette élite est de type primitive, en l'absence, à quelques situations près, de l'exploitation de classes telle que supposée par la théorie marxiste et encore moins de l'existence d'une économie productrice dans le sens wébérien, faute du développement d'un esprit de capitalisme (qui servirait à son expansion) et d'un État bureaucratique en tant que vecteur institutionnel nécessaire<sup>15</sup>. En

---

RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE, *Rapport Annuel 1974*, pp. 84-89, 132-138, référence reprise de SCHATZBERG, M. G., *Politics and Class in Zaïre. Bureaucracy, Business and Beer in Lisala*, New York, Africana Publishing Company, 1980, p. 138 par BAYART, J.-F., *op. cit.*, p. 116.

<sup>11</sup> DEPELCHIN, J., *De l'État Indépendant du Congo au Zaïre contemporain (1885-1974) : Pour une démystification de l'histoire économique et politique*, Dakar, CODESRIA, 1992, p. 187. William Reno, dans ce même cadre, ajoute que le *Bulletin trimestriel de la banque du Zaïre* de 1991 mentionnait à la page neuf une chute des taxes provenant du secteur agricole de 61 % des revenus de l'État en 1973 à 28 % en 1978. Voir RENO, W., *Warlord Politics and African States*, Boulder & London, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 152.

<sup>12</sup> WEISS, H. F., CARAYANNIS, T., "The Enduring Idea of the Congo", in LAREMONT, R. R. (ed.), *Borders, Nationalism, and the African State*, Boulder & London, Lynne Rienner Publishers, 2005, p. 143.

<sup>13</sup> Les mesures de « zaïrianisation » et de nationalisation n'en sont pas moins des actes de pillage de l'État : à travers elles, ce sont les impôts, tant sur les personnes physiques (le salariat agricole a, par exemple, disparu) que sur les personnes morales (les résultats soit devenaient négatifs soit étaient sous-estimés), qui en ont fait les frais.

<sup>14</sup> MOHAN, G., ZACK-WILLIAMS, T., "Introduction: Theories of the State/the State of the Theories", in MOHAN, G., ZACK-WILLIAMS, T. (eds.), *The Politics of Transition in Africa. State, Democracy & Economic Development*, Sheffield, Review of African Political Economy (ROAPE), 2004, p. 9. Voir aussi MAMDANI, M., *op. cit.*, p. 85.

<sup>15</sup> BAYART, J.-F., *op. cit.*, p. 138.

outre, il notait que ces deux groupes, tout en pouvant chacun prétendre dans certains cas à une certaine autonomie, ne manquent pas entre eux d'être sujets à chevauchement, complémentarité et même confusion. Ces derniers s'expliquent par l'absence d'une base indépendante et d'une force corrélative qui permettraient de jouer le rôle de moteur de l'économie, mais aussi par le fait que certaines personnalités qui se trouvent sur le marché émergent plus d'un flux de la part de l'État que d'une véritable compétition ; enfin par l'indissociabilité du secteur public avec le secteur privé et l'économie informelle<sup>16</sup>. Il demeure, malgré cette nuance, que la prépondérance de l'État reste de mise dans cette approche en tant qu'il est la matrice de la classe susvisée<sup>17</sup>.

On ne devrait donc pas se faire d'illusions: en laissant l'entière responsabilité des frais de campagne à charge des candidats et des partis ou regroupements politiques, on faisait bénéficier ceux qui justifiaient d'un passé, d'une présence ou des connexions dans la sphère du pouvoir des financements si pas directs, à la limite indirects. C'est ainsi que la bataille des « composantes » pour l'occupation des postes de mandataires dans les entreprises publiques a été analysée comme moyen de les mettre en coupe réglée à des fins électorales. Et le comportement de nombreuses personnalités politiques, même hautement placées dans les institutions politiques, a été de nature à renforcer pareille allusion. On a vu des personnes comme Bahati Lukwebo et Gervais Cihralwirwa, pour ne citer que ces deux originaires du Sud-Kivu, produits de la « société civile »<sup>18</sup>, réaliser un véritable parcours d'acrobate. En effet, bien que déjà respectivement député et sénateur pendant la transition, ils n'ont pas hésité à se faire nommer en août 2005 l'un comme administrateur délégué général de la SONAS (Société nationale d'assurance) et l'autre comme administrateur de l'Office des routes. Ce faisant, ils réalisaient l'incompatibilité constitutionnelle du cumul de deux mandats et se trouvaient, sous la pression des chambres, forcés d'abandonner celles-ci. Mais c'était pour organiser leur retour puisque, quelques huit mois après, les deux étaient candidats députés nationaux et l'un d'eux candidat sénateur. Si l'aventure a réussi à Bahati Lukwebo aujourd'hui questeur de la nouvelle Assemblée nationale après s'être fait élire à Kabare, tel n'a pas été le cas pour Gervais Cihralwirwa qui a échoué sur les deux fronts successifs de la députation et du Sénat<sup>19</sup>.

Que des personnalités situées dans les hautes instances du pouvoir ou qui y justifient d'un passé ou de connexions fructueuses aient risqué leurs

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, pp. 119-120, 133 et ss.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 134.

<sup>18</sup> Nous utilisons ici les guillemets puisque, comme cela s'annonce déjà à ce niveau et comme nous le verrons dans le point 2.3, la distinction entre société civile et société politique est l'une des plus brouillées dans le cas de la RDC. Aussi est-il courant que les acteurs de la « société civile », dans leurs luttes internes, se reconnaissent et se dénie à volonté la qualité de membre de la société civile.

<sup>19</sup> Et le poste de mandataire que G. Cihralwirwa se serait ménagé est menacé, puisque depuis mai 2007, le gouvernement Gizenga a déclaré démissionnaires les mandataires dans les entreprises publiques et engagé une procédure de recrutement sur test cette fois.

mises (à différents niveaux parfois) et résisté aux sollicitations financières des campagnes, n'est dès lors guère surprenant. Rien de surprenant non plus dans le fait qu'elles soient les seules à avoir pu mettre en place des machines électorales capables de couvrir l'ensemble du pays, distribuant argent, nourriture, habits, fournitures scolaires... alors que d'autres, comme Gizenga et son PALU (malgré un bref passage au ministère dans le gouvernement éphémère et combattu de Lumumba au lendemain de l'indépendance), ont peiné à réunir la caution et n'ont pas pu battre campagne au-delà de leur fief !

De nombreux maillons faibles (enseignants, petits fonctionnaires et autres) à Bukavu, qui se sont mêlés à l'aventure en y engageant leurs maigres ressources ou celles dont ils avaient la gestion, avaient perdu le souffle à quelques semaines avant les élections au point qu'ils ne répondaient plus au téléphone tant les demandes abondaient, et se retrouvent aujourd'hui en train de gérer leur déconfiture. Et ceci peu importe qu'ils aient appartenu à des formations ou coalitions politiquement et économiquement fortes au niveau local (PPRD, MSR, AMP pour le cas de Bukavu). Non que ce facteur soit moins important, puisqu'un parti comme le RCD-Goma, qui avait envahi la région avec l'aide de l'armée rwandaise et, avec elle aussi, avait commis de nombreuses exactions et des crimes économiques, n'a pas pu faire élire un seul candidat au scrutin direct<sup>20</sup>. Ce ne sont pourtant pas les moyens qui lui manquaient, du fait d'avoir contrôlé politiquement et économiquement près du tiers du territoire national de 1998-2003 et d'avoir aligné ses membres dans les hautes instances du pays pendant les trois années de la transition (2003-2006). Ce que nous voulons exprimer ici est simplement qu'étant donné que ces partis ou coalitions localement forts alignaient plusieurs candidats, avait plus de chance de tirer son épingle du jeu celui qui arrivait le plus à mettre la main à la poche. En ce sens, on peut donc soutenir que formation ou coalition politique, d'un côté, et candidats, de l'autre, se renforçaient mutuellement. Les premiers dans le recrutement de leurs candidats valorisaient de nombreux aspects dont l'origine, le poids social, le niveau de formation, l'expérience professionnelle, la capacité de mobilisation, la force de persuasion, l'apport matériel au succès de l'entreprise électorale... Les seconds bénéficiaient du crédit alloué au parti ou à la coalition dans le milieu. Ainsi à Bukavu où Kabila avait fini par rafler sans réserve tous les actifs de la réunification du pays, de l'éloignement de l'agresseur rwandais et de l'espoir de la pacification, confesser son appartenance au PPRD ou à l'AMP ouvrait l'audience au candidat avant de l'exposer à l'évaluation sur ses offres et mérites.

Mais le pouvoir n'est pas la seule source de l'ascension électorale. Les résultats électoraux à Bukavu nous en livrent deux autres qui se sont développées à côté du pouvoir et même en sa marge, si pas même contre lui. La première source est à situer dans la zone d'autonomie mitigée que nous avons

---

<sup>20</sup> Nous verrons plus loin au point 2.2.2 (avec une attention sur les notes 34 et 35) comment aux sénatoriales tenues au scrutin indirect, les députés provinciaux ont voté pour deux candidats de ce parti, provoquant un grand sentiment de trahison et des vagues de protestation dans la province.

invoquée entre bureaucratie et monde des affaires et la deuxième, dans le monde des ONG. Elles ont en commun le fait que leurs élites ont leurs origines dans la 'libre entreprise'. Nous allons, par opposition à l'élite bureaucratique que nous appellerions *state-made elite*, qualifier ces deux sources respectivement de *market-made elite* et d'*NGO-made elite*, tout en nous hâtant de préciser que ces groupes n'ont rien d'homogène et qu'ils sont tous sujets à de possibles chevauchements soit initialement soit à mi-parcours tels qu'indiqués ci-avant.

## 2.2. La *market-made elite*

### 2.2.1. Présentation

L'élite dont question ici est celle composée d'acteurs qui se sont constitués sur le marché, tant dans le secteur formel que dans l'informel. On peut retenir à cet égard, tout d'abord, un petit groupe de personnes qui occupe des emplois dans le secteur formel (banquiers, responsables dans les établissements d'enseignement tant primaires, secondaires que supérieurs, avocats, magistrats, responsables dans les entreprises tant publiques que privées, ONG et missions internationales à caractère humanitaire) et qui se sont construits une aisance matérielle sans recourir à des pratiques prédatrices. Bon nombre parmi eux développent plutôt, parallèlement, via leurs épouses (légalisées ou deuxièmes bureaux) et/ou d'autres intermédiaires, des activités commerciales<sup>21</sup>. À ce groupe s'ajoute un autre plus grand constitué d'entrepreneurs locaux qui font leur entrée sur le marché et qui progressent indépendamment de toute implication dans les relations de pouvoir. Il serait même approprié de dire qu'il s'agit de 'rescapés' de l'État qui doivent leur survie sur le marché à la résistance et/ou à l'usage avec succès des stratégies d'évitement de nombreux obstacles que l'État érige sur leur passage (tracasseries administratives de toutes sortes, pressions fiscales et extra-fiscales...) <sup>22</sup>. La plupart ont commencé à se lancer dans les petites affaires principalement dans le secteur informel (petites opérations d'achat et vente de denrées alimentaires, produits cosmétiques, habillement, boissons alcoolisées, matières premières, etc.) et ce, dès le jeune âge, faute d'avoir eu la chance

<sup>21</sup> On note d'ailleurs que Mobutu encourageait ses collaborateurs à exercer, en plus des fonctions officielles, les activités lucratives. BAYART, J.-F., *op. cit.*, p. 114.

<sup>22</sup> Voir MACGAFFEY, J., *Entrepreneurs and Parasites: The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaïre*, New York, Cambridge University Press, 1987 ; MUKOHYA VYAKYANAKAZI, *African Traders in Butembo, Eastern Zaïre (1960-1980)*, Ph.D. dissertation, Madison, Department of Anthropology, University of Wisconsin, 1982, cités par RENO, W., *op. cit.*, p. 155. Nous ne minimisons cependant pas les facilités qu'ils obtiennent du fait de la distraction et/ou de la complicité des agents de l'État qui font que MUHINDUKA Di-Kuruba Dieudonné, "Fourniture d'hydro-électricité à Bukavu et stratégies d'acteurs : analyse de la mise en œuvre du partenariat public-privé associatif", communication aux XXXèmes Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde 14-16 mai 2007, FUCaM, Mons, voit en eux l'adoption du comportement de passager clandestin.



d'étudier. Et lorsqu'ils ont eu cette chance, ils n'ont pas achevé le niveau d'études primaires, si bien que ceux qui ont fait l'école secondaire sont ceux qui constituent la « crème intellectuelle » parmi leurs collègues. C'est ce qui constitue la grande faiblesse de cette partie de la *market-made elite*, dans le contexte spécifique du Sud-Kivu et même ailleurs, par rapport surtout à la *state-made elite* qui compte parmi ses membres des personnes suffisamment instruites.

On entend quelques rares personnes fêter leur million de dollars<sup>23</sup> en brisant la loi de la discrétion sur le chiffre d'affaire dans ce pays où jalousie et insécurité peuvent exposer au pire ! Il est vrai que certaines études, surtout d'économistes et d'analystes politiques<sup>24</sup>, s'intéressent depuis un certain temps au secteur informel et mentionnent comment il permet de compenser les chutes du produit intérieur brut, d'apporter une solution au problème du chômage et de l'approvisionnement en biens privés dans un contexte de faillite de l'État. Cependant, l'approche selon laquelle ces études sont conduites semble pour l'essentiel purement d'ordre normatif ; le souci majeur étant, clairement exprimé ou non, de voir les choses rentrer dans l'ordre (cadre formel) ; et la charge d'une telle mission se trouve assignée à l'État, même quand les analystes restent sceptiques sur la capacité et la volonté des agents de ce dernier à opérer un tel changement. Nombreux parmi ces agents sont d'ailleurs réputés avoir investi, à leur tour, ce secteur<sup>25</sup>. Notre attention est plutôt focalisée sur le rôle politique que revendiquent et/ou commencent à jouer les acteurs privés impliqués dans ce secteur informel ou qui 'opèrent à cheval' entre les deux secteurs formel et informel et vérifier si (ou bien dans quelle mesure) ils constituent ou peuvent constituer une alternative à la gouvernance clientéliste et prédatrice étatique actuelle.

Un regard sur cette partie de la *market-made elite* nous montre que certains de ses membres ont fini par acquérir une position importante grâce à leur occupation ou contrôle de secteurs économiques assez stratégiques (par exemple l'importation des produits pétroliers ou des denrées alimentaires et des biens de consommation de base) si bien que l'État (ou ses agents) adopte(nt) a posteriori une attitude ambiguë à leur égard. Les agents de l'État s'en servent comme des vaches laitières. Ce faisant ils peuvent étouffer cette élite dans l'œuf. Ils peuvent cependant l'aider, dans quelques cas, à se renforcer lorsque les avantages réciproques – très souvent constitués derrière le dos de l'État et

---

<sup>23</sup> Il est curieux que cette pratique ait été introduite par des acteurs de la *NGO-made elite* (dont il sera question dans le point suivant) qui avaient fait fortune grâce aux fonds de reconstruction drainés des Caritas occidentales vers les Caritas diocésaines du Sud-Kivu après notamment la première guerre dite de libération du Congo-Zaïre (1996-1997).

<sup>24</sup> DE HERDT, T., MARYSSE, S., *Le secteur informel au Zaïre*, Paris-Bruxelles, L'Harmattan, 1996 ; MACGAFFEY, J. (ed.), *The Real Economy of Zaïre*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1991 ; MUHEME, G., *Comprendre l'économie informelle : Sociologie, économie et histoire de la filière mboga*, Louvain-La-Neuve, Académia-Bruylandt, 1996, 225 p. et *Le poids des économies non officielles*, Louvain-La-Neuve, Académia-Bruylandt, 1998, 86 p.

<sup>25</sup> William Reno est de ceux qui l'attestent. RENO, W., *op. cit.* Voir aussi la note 15 de ce texte.

bien sûr à son détriment (exonérations douanières ou fiscales, contrats de fournitures, ...) – sont bénéfiques aux parties en présence.

Cependant cette connexion ne concerne qu'un petit nombre parmi les opérateurs économiques et chez ce petit nombre, la connexion est instable dans la mesure où elle dépend des rapports personnels avec ceux qui contrôlent le pouvoir étatique à un moment donné. Nombreux sont néanmoins ceux qui se montrent très critiques vis-à-vis de cette façon de travailler car, plus que les agents de l'État dont le seul intérêt direct est l'appât du gain immédiat, nombreux opérateurs économiques restent préoccupés par la mise en place d'un cadre propice à la bonne conduite de leurs affaires (infrastructures, sécurité physique et juridique...). C'est dans ce sens que s'analysent de nombreuses organisations de cette *market-made elite* dans la province du Sud-Kivu. Ces organisations sont constituées sur plusieurs bases : secteur ou type d'activités (transport, import-export...), lieu d'approvisionnement en marchandises (Butembo, Kampala, Nigeria...) et même le genre (il existe à Bukavu une association dénommée « Association des femmes commerçantes du Sud-Kivu », AFECOSKI en sigle) et l'ensemble se retrouve représenté dans la section provinciale de la FEC (Fédération des entreprises du Congo).

Parfois ces associations promeuvent des activités qui sont à la limite entre la pure rationalité commerciale et le social : partage de tours opérateurs pour le voyage afin d'éviter de sacrifier les plus faibles ; aide à ceux qui sont incapables de remplir un conteneur de la part de leurs homologues qui incorporent les petits sous obtenus dans leur argent lorsqu'ils vont s'approvisionner en marchandises, quitte à partager ces dernières et les charges par la suite ; prise des passagers dans les bus et taxis selon l'ordre d'arrivée des engins au parking afin de permettre à ceux qui disposent d'engins moins confortables de ne pas être privés de la clientèle ; fixation des prix de vente en gros pour quelques articles, comme les pagnes, pour éviter que les plus fortunés ne baissent les prix pour casser la concurrence et se maintenir seuls sur le marché (dumping). Cette dernière pratique rentre du reste dans le cadre de la concurrence déloyale, que la faiblesse du système judiciaire ne permet pas de sanctionner et que ces organisations arrivent à contrôler et/ou à résorber.

Malgré les éventuels clivages et divergences d'intérêts, ces associations agissent également pour défendre les intérêts de leur profession face aux pouvoirs publics et arrivent à mobiliser leurs membres. Ce qui donne ainsi lieu à des mouvements de grande envergure dont l'impact est parfois ressenti au niveau de l'ensemble de la province. C'est ainsi par exemple que l'ACCO/Sud-Kivu (Association des chauffeurs du Congo) a bloqué le transport dans la ville de Bukavu en avril 2007 en signe de protestation contre la décision du maire de la ville, Prosper Mushobekwa, de limiter le nombre maximum de clients pouvant prendre place à bord d'un taxi-voiture. Les transporteurs ont exigé et obtenu en contrepartie la révision à la hausse du coût du transport en le faisant passer de 150 à 250 francs congolais pour compenser le manque à gagner.

La FEC/Sud-Kivu incite souvent ses membres à s'abstenir de procéder pendant un certain temps au dédouanement des marchandises lorsque les

services de l'État augmentent de façon exagérée – et même illégale – les frais de douane et autres coûts de transaction. La longue file de véhicules en stationnement tant à la douane qu'à l'entrepôt de l'OFIDA (Office des douanes et accises) et tout au long des principales artères de la ville, bloquant la circulation et provoquant des ruptures de fournitures et leur corollaire qu'est la tendance à hausser le prix, amène à maintes occasions l'autorité à négocier.

Ces associations offrent et, par moment, imposent à l'État des partenariats pour la réalisation de certaines activités pour lesquelles ses services marquent des défaillances. Un des nombreux cas est la construction du pont Kibonge reliant le quartier Essence au grand marché de Kadutu dans la ville de Bukavu. À deux reprises ce pont s'est affaissé, la deuxième fois quelques jours après sa construction sous la supervision de la province du Sud-Kivu. Lorsque, sous le RDC-Goma, la province imposa le péage route sur les grandes artères routières de la province pour la reconstruction de ce pont, les usagers protestèrent, arguant le risque de détournement des fonds et mettant en doute la capacité de la province à construire un ouvrage durable. La FEC/Sud-Kivu imposa d'être associée à la gestion des fonds. Une commission mixte FEC-Gouvernorat de province fut créée et la gestion des fonds fut confiée à Cihubagala Cinja, alors président de la FEC/Sud-Kivu. Ce qui permit au péage de se réaliser et aux travaux de construction du pont de se faire jusqu'à leur achèvement en 2004.

On notera par ailleurs les vaines tentatives de la FEC/Sud-Kivu, tant pendant l'occupation de la province par le RCD-Goma que sous le gouvernement de transition, de s'occuper du paiement des salaires de certains fonctionnaires de l'État (à savoir, les enseignants), à condition de confier à cette structure la gestion des frais de douane perçus sur les importations de marchandises.

Comment cette élite s'est-elle retrouvée dans la compétition électorale ?

### **2.2.2. *La market-made elite dans la compétition électorale***

Plusieurs explications peuvent être avancées. Nous pouvons retenir entre autres que la désacralisation du mythe du diplôme au sommet de l'État a contribué à la libération des ambitions qui étaient encore freinées. Et la vénalité du scrutin aidant, l'occasion était offerte aux commerçants de procéder à une sorte de démonstration de force, surtout qu'il s'agissait parfois de concurrencer ceux qui les dénigrent ou les oppriment<sup>26</sup> et contre lesquels ils ont gagnés. Le

---

<sup>26</sup> Il existe une attitude de dénigrement mutuel entre intellectuels et opérateurs économiques. Ces derniers, pour la plupart illettrés, se moquent des premiers dont bon nombre finissent au chômage, en leur disant que « les études sont inutiles » (*Chike eza rien*, dit-on en lingala). Les intellectuels savent le leur rendre car non seulement ils estiment que les commerçants n'ont rien dans la tête, mais aussi, une fois au pouvoir, ils leur font sentir l'importance d'avoir étudié. Un chef de l'Agence nationale des renseignements qui avait chicoté avec l'aide de l'équipe de gardes de son service un grand commerçant de Bukavu en avril 2005 pour avoir mal garé sa voiture ne

fait de voir des personnalités comme Augustin Bulaimu (avant-dernier gouverneur avant les élections) et Eugène Issenge Maothea (ancien directeur de province)<sup>27</sup> échouer là où J.P. Mukubaganyi et Béatrice Kinja ont réussi n'offrait qu'une partie de plaisir. Et l'élection à la présidence de l'assemblée provinciale de Gilbert-Emile Baleke, outre qu'elle permettait au Bavira d'avoir un poste à grande visibilité, n'en est pas moins une confirmation de la montée en puissance de cette élite.

Nous ne devrions pas perdre de vue la recherche par cette élite des facilités pour leurs affaires: outre les moyens qu'il procure, le fait de disposer d'un mandat dans les institutions politiques permet d'épargner de tracasseries administratives ses affaires ainsi que celles de ses protégés<sup>28</sup>.

La manipulation ou l'instrumentalisation par la classe au pouvoir ne sont pas à exclure comme explication de cette course aux mandats électoraux ainsi qu'on peut le lire dans le cas de Mukubaganyi. Ce dernier, parti du petit commerce dans le secteur informel, se trouve parmi les grands hommes d'affaires de la ville et dirige, en plus des établissements qui portent son nom, une grande structure appelée la Socooki (Société coopérative du Kivu, ancienne Socozaki). Elle fut créée en 1947, sous le nom de Société des coopératives indigènes du Kivu. Elle a son siège au marché de Kadutu.

Dès 1961, la Socooki a vu la plupart des membres européens se retirer. Elle fera face à de nombreuses difficultés, dont les rivalités entre les membres ayant entraîné l'exclusion de plus de 90 % d'entre eux entre 1990 et 1996, et également des problèmes de gestion... Cette structure reste d'un rôle vital pour toute la ville de Bukavu et même pour l'ensemble de la province du Sud-Kivu. Grands commerçants et petits détaillants y déchargent et/ou conservent leurs marchandises, y louent des dépôts et étalages. C'est auprès des vendeurs en gros logés dans cette coopérative que viennent s'approvisionner les petits détaillants tant de la ville que du reste de la province. Depuis 1999, cette coopérative s'est lancée dans un programme de réorganisation institutionnelle.

---

déclarait-il pas prouver au commerçant que « *kama uko tajiri wa franka, mimi niko tajiri wa fimbo* » (si tu es riche en argent, moi je suis riche en fouets). Et des fouets, il lui en a donné suffisamment au point que l'infortuné a dû passer quelques jours à l'hôpital pour faire soigner ses fesses qui enflaient.

<sup>27</sup> Fin février 2007, le ministre d'État chargé de l'Intérieur nommera 17 administratifs à l'assemblée provinciale du Sud-Kivu, dont E. Issenge Maothea comme directeur du service administratif. Cette équipe n'est jamais entrée en fonction à cause du refus opposé à cette nomination par le bureau de l'assemblée provinciale, invoquant l'article 100 de la Constitution qui consacre l'autonomie administrative et financière de l'assemblée provinciale. Les membres de ce bureau déclarent avoir un personnel administratif opérationnel et soutiennent que, si le besoin de recruter venait à s'imposer, ils lanceront un appel d'offre et ne recruteront que la personne compétente, et non « pas des gens qu'on impose de l'extérieur, d'un ministère donné », *Radio Okapi*, 30 juillet 2007. C'est probablement là une façon pour la province de ramener le gouvernement de Kinshasa dans le rang plus d'une année après que le chef de l'État a sonné la fin de la récréation.

<sup>28</sup> « *Oyimangirwe n'e ngwi, adoma gashongwire* » dit un proverbe shi (celui sur qui veille le léopard, puise une eau non troublée) : un autre animal n'osera pas franchir l'entrée du puits avant que le protégé du léopard ait fini de puiser.

Son assemblée générale a propulsé à sa tête M. Mukubaganyi. Malgré son faible niveau d'instruction, nombreux ont apprécié sa gestion à un moment particulièrement difficile pour la province du Sud-Kivu<sup>29</sup>.

En effet, les installations de cette coopérative ont été la cible des belligérants pendant toute la période de conflits qu'a connu la RDC depuis 1996. Les portes de ses dépôts ont été défoncées lors de la guerre d'octobre 1996, entraînant un pillage à grande échelle des marchandises qui s'y trouvaient entreposées. Quelques mois après, pendant que la population commençait à revenir depuis les lieux de refuge et à relancer les petites activités, cette coopérative a été visée par les bombardements du 17 février 1997 venant des troupes de Mobutu dans leur vaine tentative de reconquérir les territoires qui venaient de passer sous le contrôle de l'AFDL et de ses parrains rwandais et ougandais. Au cours de ces bombardements, une grande partie des bâtiments de la Socooki fut incendiée (1685 m<sup>2</sup>) ; la réhabilitation a coûté 52 200 \$EU. En mai 2004, ce fut le tour des mutins conduits par Jules Mutebusi et Laurent Nkunda de se livrer à un nouveau pillage et à l'incendie des bâtiments de la Socooki<sup>30</sup>.

C'est lorsqu'il s'est agi de la reconstruction de ces bâtiments, à la suite de cette dernière infortune, que le patron de la Socooki a eu avec le pouvoir une altercation qui le conduira à s'impliquer en politique. Le gouvernement de transition avait annoncé une contribution de cent mille dollars américains et son ministre des Affaires sociales, Catherine Nzuzi wa Mbombo, conduisit à Bukavu une importante délégation pour cette opération de charme. Outre le problème du coût que posait le long séjour de cette délégation (une semaine environ), cette dernière voulait que l'enveloppe soit remise au gouverneur de province et que ce soit ce dernier qui supervise les travaux. Craignant que ce montant soit amputé par des prélèvements au niveau de la province et des « opérations-retour » vers le centre, la Socooki et les commerçants autour de Jean Pierre Mukubaganyi s'opposèrent à cette décision, arguant que la Socooki est une structure opérationnelle et a déjà eu à entreprendre des travaux de reconstruction à fonds propres, refusant par conséquent de se laisser mettre sous tutelle. Ils assortirent leur refus d'une menace de renoncer au don au cas où le pouvoir persistait. Devant la crainte de devoir essayer pareil revers, le pouvoir fut amené à céder.

Ayant constaté la force de la Socooki et de son patron dans ce bras de fer, le PPRD et ses alliés encouragèrent ce dernier à se porter candidat aux élections provinciales et lui firent miroiter qu'il obtiendrait le soutien pour le poste de gouverneur de province. Mais ce n'était qu'un leurre comme la suite des événements a pu le démontrer.

Au-delà de son appartenance au parti présidentiel fortement plébiscité à tous les niveaux dans les élections récentes, les résultats réalisés par J.-P.

---

<sup>29</sup> C'est pour cette raison qu'il a été plébiscité à sa propre succession à l'Assemblée générale électorale de 2006.

<sup>30</sup> Ils se sont même transportés jusqu'à la résidence de M. Jean Pierre Mukubaganyi, cherchant à cueillir sa tête.

Mukubaganyi traduisent sa popularité et son poids dans la ville de Bukavu<sup>31</sup>. Sur les 195.227 suffrages exprimés, il a recueilli à lui seul 24.294 voix, soit 12,44 % tandis que la liste de son parti a eu 29.664 voix, soit 15,19 %. M. Emmanuel Kangwenye, qui venait en deuxième position sur la même liste et qui n'a pas pu être élu, n'avait que 2.133 voix, soit 1 %. Qu'est-ce qui a freiné Mukubaganyi dans sa conquête du gouvernorat ?

Déjà lors des élections législatives, MM. Vital Kamerhe et Mushi Bonane avaient réussi à se faire élire à Bukavu sans coup férir. Le premier s'est vu, immédiatement après, président de l'Assemblée nationale et le second proposer au ministère de la Recherche scientifique<sup>32</sup>. Étant tous deux ressortissants de Ngweshe, leur désignation dans les institutions centrales renforça les remous dus au clivage interne opposant traditionnellement le Bashi de Ngweshe à ceux de Kabare, déjà marqué par la visite de l'épouse de Joseph Kabila réservée au seul siège de la chefferie de Ngweshe lors de la campagne. Pour le besoin de rééquilibrage, il fallut que la tête de la province soit confiée à ce dernier groupe. J.-P. Mukubaganyi se trouvait de ce fait exclu, étant ressortissant de Ngweshe.

Il n'en fut pas autrement pour Emmanuel Lubala<sup>33</sup> qui, tout en s'étant présenté comme indépendant, avait des accointances avec le PPRD. Il a d'ailleurs fallu la descente personnelle du chef de l'État à Bukavu pour que Lubala déclare, à quarante-huit heures du scrutin et à la surprise de tous ses supporters, qu'il renonçait à sa candidature au gouvernorat de province « pour des raisons personnelles », sans plus amples précisions ! Mais les alliances personnelles du candidat au niveau local étaient à prendre au sérieux par le pouvoir désireux de faire élire quelqu'un d'autre à sa place. Non seulement Lubala tire sa renommée de sa profession d'avocat et de militant des droits de l'homme ainsi que nous l'avons dit, mais surtout il bénéficiait d'un soutien de poids en la personne de Mme Aziza Kulsum Gulamali<sup>34</sup>. On sait que ce sont les

<sup>31</sup> On ne devrait évidemment pas perdre de vue qu'à l'instar d'autres candidats qui ont mis en jeu leurs économies dans les dons divers, le concerné a tenu à son domicile pendant toute la durée de la campagne un 'restaurant' ouvert à tout volontaire où toute personne qui le désirait venait manger et boire à son goût.

<sup>32</sup> Après avoir été investi à ce poste, il en a été éjecté par l'ordonnance n° 55 du 12 juillet 2007 du Président de la République pour « comportement indigne ». Les commentateurs de l'affaire signalent que sont retenus à sa charge les malversations financières, trafic d'influence, abus d'autorité dominante et agissements incompatibles avec ses fonctions ministérielles à l'occasion de l'exécution des décisions judiciaires mettant en cause la société Estargi (assurances et services), Ofida (douanes) et la banque Citygroup, qui a emporté paiement par la banque à Estargi d'un montant de 220.000 \$EU pour une créance que l'Ofida déclare ne pas reconnaître. Cf. *Congo Tribune*, 18 juillet 2007.

<sup>33</sup> Originaire de la chefferie de Kaziba qui, avec Ngweshe, forment le territoire de Walungu. Cette appartenance au même territoire avec Ngweshe a aussi joué en sa défaveur.

<sup>34</sup> Impliquée dans diverses activités comme l'industrie de la cigarette, exploitation des minerais à travers son comptoir Shenimed, elle fut responsable de la Société SOMIGL (Société minière des Grands Lacs) créée sous le RCD-Goma et qui reçut le monopole de l'exportation du Coltan jusqu'en mars 2001. Cette société a été visée dans le rapport des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC.

deux candidats appuyés par cette dame, à savoir sa fille Shenila Mwanza ainsi que Balamage (du RCD-Goma et ancien ministre du Travail et de la Prévoyance sociale pendant la transition), qui ont raflé deux des quatre postes de sénateurs de la ville au scrutin indirect opéré par les députés provinciaux. Le pouvoir avait donc tiré les leçons des élections des sénateurs où il avait été incapable de faire élire ses candidats dans une assemblée où il dispose d'une large majorité<sup>35</sup>.

C'est donc la direction du PPRD, à la base du remous indiqué ci-dessus, qui s'improvisa en sapeur pompier. Elle dépêcha de Kinshasa où il siégeait comme député national élu dans la circonscription de Kabare, M. Célestin Cibalonza, dont nombreux sont les électeurs qui ont pris connaissance presque au moment où ils étaient appelés à procéder à son élection<sup>36</sup>.

Il n'y a pas que Jean-Pierre Mukubaganyi et Emmanuel Lubala qui furent freinés dans leurs ambitions pour le poste de gouverneur. M. Jean-Marie Bulambo Kilosho était aussi de la partie et sa candidature fut bloquée dans les conditions invoquées supra (point 1).

Ne restait donc, comme challenger de Célestin Cibalonza, que Déogratias Buhamba-hamba, le gouverneur sortant au moment des élections<sup>37</sup>.

<sup>35</sup> Ces sénatoriales ont été dénoncées tant par les observateurs nationaux que par les observateurs internationaux comme ayant été entachées de fraude. Les députés provinciaux ont été accusés de corruption au point d'avoir voté contre leur propre camp, trahissant ainsi la confiance de leurs électeurs. *La Libre*, 29 janvier 2007 ; *Le Soft*, 29 janvier 2007. Le fait que le RCD-Goma, qui n'avait réuni pour l'ensemble de ses cinq candidats que 906 voix sur les 195.227 suffrages exprimés dans la ville de Bukavu, soit 0,46 % lors des élections des députés provinciaux et, de ce fait, n'avait obtenu aucun député provincial, ait quand même pu arracher les deux postes de sénateurs ne fut pas interprété autrement (nous parlons bien de deux postes puisque, bien que Shenila Mwanza s'était présentée comme indépendante, le lien intime de leur entreprise avec le RCD-Goma invoqué dans la note précédente et qui avait valu à la concernée le poste de député national entre 2003-2006, la faisait passer pour candidate déguisée de ce parti). La colère suscitée par ce sentiment de trahison a mobilisé les foules au point d'empêcher l'Assemblée provinciale de se réunir au lendemain de ce scrutin, les gens menaçant d'incendier ses locaux. Il a fallu attendre que l'orage passe pour que cette assemblée soit à même de tenir ses réunions.

<sup>36</sup> Le fait que Célestin Cibalonza soit marié à une femme du Katanga, province d'origine du chef de l'État, n'est pas neutre dans l'explication du parcours que ce dernier a effectué d'abord à la présidence et maintenant à la tête de la province du Sud-Kivu.

<sup>37</sup> Nombreux dans la ville sont ceux qui attribuaient sa nomination à la tête de la province, après le désaveu d'Augustin Bulaimu, à sa proximité avec le Mwami Ndatabaya de Ngweshe et le Secrétaire général du PPRD, Vital Kamerhe. Si tel fut le cas, il a alors été abandonné. Alors que Buhamba-hamba et Mukubaganyi attendaient le soutien de Ndatabaya à leur candidature, ce dernier a préféré, par fidélité au PPRD, l'accorder à Célestin Cibalonza. Mais, ce faisant, il ignorait qu'il postulait lui-même comme sénateur et avait donc besoin du vote de ses 'sujets'. Ces derniers n'ont pas hésité à lui signifier d'avance qu'ils ne voteraient pas pour lui. D'autres députés leur ont emboîté le pas en arguant que pendant près du tiers de siècle de son règne combiné avec ses fonctions dans les institutions de l'ancien parti unique, il n'a rien réalisé pour sa chefferie. Pire, ont-ils ajouté, il a été le seul Mwami à se cacher pendant plus de sept ans alors que la région était agressée et que son peuple se faisait saigner à blanc. Ces raisons plus le fait que le Mwami, probablement trop sûr de lui-même, a consacré peu de temps et de moyens à la campagne expliquent son échec aux sénatoriales où il ne recueillera que 2 voix sur 36. Dans une marche organisée le 27 janvier à Ngweshe et à laquelle l'entourage du Mwami s'était mêlé, les manifestants ont posé la question de savoir « comment un Mushi comprendrait-il qu'un Mwami

Ce dernier n'a cependant pas eu la victoire puisqu'il n'a pu obtenir que 8 voix face à Célestin Cibalonza qui en a récolté 28 lors du scrutin organisé en le 24 janvier 2007.

### 2.3. La NGO-made elite

#### 2.3.1. Présentation

Cette élite est constituée d'acteurs de la « société civile » opérant surtout dans le monde des ONG de développement ou des droits de l'homme. Ce secteur est devenu florissant à partir de la fin de la décennie 1980 lorsque la faillite des États africains sur tous les plans (gestion, développement, droits de l'homme) a été mise à nu par ceux-là même qui les dopaient de ressources financières (FMI, Banque mondiale et autres institutions financières internationales, puissances occidentales)<sup>38</sup>. Après avoir brisé la coopération structurelle avec ces États dont les ressources perçues ont servi à engraisser les dignitaires des régimes qui se sont succédés à leur tête, l'option fut prise de passer par les organisations de la société civile pour atteindre directement les populations bénéficiaires sans plus passer par l'intermédiaire de la bureaucratie étatique. C'est ce qui a ouvert la voie à une sorte d'entrepreneuriat dans le monde des ONG. Cette stratégie a eu certes de nombreux avantages, notamment le fait qu'elle a permis de repérer et de canaliser les demandes locales d'assistance en les introduisant en un langage compréhensible pour les développeurs, de drainer le flux de l'aide extérieure en milieu rural et de prétendre<sup>39</sup> affranchir les populations locales de la médiation des techniciens

---

ne récolte que 2 voix dans un vote de 33 électeurs dont plus de la moitié sont des Bashi responsables » et menaçaient de mettre le feu aux maisons des familles des élus qui avaient commis ce crime de lèse-majesté. Cfr. <http://syfia-grands-lacs.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=475>.

<sup>38</sup> William Reno mentionne par exemple comment, après cinq ans de retrait, le Fonds monétaire international est retourné au Zaïre en 1983 en allouant au gouvernement de Mobutu un montant de 1,3 milliards de dollars sur les cinq années suivantes. Il ajoute : « A senior IMF official in Washington resigned in protest of what he claimed was improper U.S. pressure on the IMF to treat Zaïre leniently in Paris Club debt negotiations that granted Zaïre a six-year grace period on bilateral debt payments. Creditor patience with Mobutu seemed almost limitless during the Cold War. From 1976 to 1990, IMF officials devised fourteen stabilization programs for Zaïre. Between 1975 and 1985, continual gentle treatment at Paris Club debt renegotiations led to the renegotiation of 3.5 billion of Zaïre's 1985 \$7.5 billion external debt. » Mobutu avait réussi entre-temps à tisser des liens personnels au sein des institutions financières internationales au point d'avoir engagé comme conseiller personnel un fonctionnaire de la Banque mondiale qui détenait des informations confidentielles sur la façon possible de fournir l'aide au Zaïre. Il faudra attendre 1991 pour que le FMI puisse décider la suspension de prêts au Zaïre qui affichait une dette de \$81,7 millions et trois ans plus tard c'est son exclusion qui fut prononcée. Cf. RENO, W., *op. cit.*, pp. 151-153.

<sup>39</sup> À la suite de VÉDRINE, H., «Quelle action publique et quelle régulation dans un monde globalisé ?», in *Politiques et management public*, vol. 21, n° 3, septembre 2003, p. V, qui soutient qu'il ne faut pas être candide face à la société civile (au monde des ONG donc) puisqu'elle comporte le pire et le meilleur, nous voulons souligner par rapport au cas de Bukavu



corrompus de l'administration afin de traiter directement avec les agences de coopération<sup>40</sup>. Par ailleurs, cela a permis à certaines ONG de jouer depuis lors un rôle politique de contrepoids du pouvoir, renforcé par l'absence d'une tradition politique partisane. Déjà au début des années 1990, elles s'étaient proposées comme porte-parole des populations locales meurtries par des longues années de dictature mobutienne. Et depuis lors, elles ne cessent de revendiquer et/ou de jouer ce rôle. Leur participation dans les grands débats politiques touchant aux problèmes et l'avenir du pays (comme la conférence nationale souveraine, le dialogue intercongolais, etc.) a été remarquable.

Mais ce passage par les ONG n'a pas manqué de créer un affairisme dans ce secteur où, aux intentions de promouvoir le développement local, se mêlent celles de la recherche du gain et de l'ascension sociale dans un contexte où le chômage est à son comble et où les emplois formels octroient un salaire de misère. Dans tous les cas, cette ouverture d'accès au financement extérieur a fait émerger une nouvelle élite faite de ces « courtiers locaux du développement », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk<sup>41</sup>. La position que cette élite occupe au plan social, politique et économique en fait un acteur incontournable dans le jeu de la politique locale et nationale. C'est ainsi que la « société civile » est devenue le champ de recrutement des personnalités appelées à occuper des responsabilités politiques. Nous avons invoqué plus haut les cas de Modeste Bahati Lukwebo, président de la composante « Société civile/forces vives » et de Gervais Cirhalwirwa Nkunzimwami, ancien président ad interim du Bureau de coordination de la société civile du Sud-Kivu. Didace Kaningini, qui avait succédé à ce dernier à la tête du Bureau de coordination, fut nommé Vice-gouverneur du Sud-Kivu chargé des questions administratives le 16 mai 2004, puis gouverneur par intérim avant d'être éjecté de son poste à la suite de son accusation pour implication présumée dans la mort de Pascal Kabungulu, Secrétaire exécutif de « Héritiers de la justice », abattu à son domicile par des hommes en armes le 31 juillet 2005. Emmanuel Rugarabura, successeur de Didace Kaningini au Bureau de coordination, a été nommé ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières dans le gouvernement provincial du Sud-Kivu rendu public le 28 avril 2007.

---

que de nombreux acteurs des ONG locales opèrent en tenant compte de deux principes : 1°, éviter le plus possible que les partenaires des ONG occidentales entrent en contact (non-assisté) avec les paysans encadrés; et 2°, chaque ONG cherche à avoir une ONG occidentale partenaire propre (dans le sens absolu et exclusif du terme). On trouve donc une réticence à révéler son bailleur des fonds et, à plus forte raison, à signaler ses coordonnées. Cela sent tout simplement le roussi !

<sup>40</sup> FREUD, C., "Bierschenk, Thomas, Chauveau, Jean-Pierre & Olivier de Sardan, Jean-Pierre. – *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala ; Mayence, APAD, 2000, 318 p., bibl. (« Hommes et Sociétés »)", *Cahiers d'études africaines*, 167, 2002, <http://etudesaficaines.revues.org/document1496.html>.

<sup>41</sup> OLIVIER DE SARDAN, J.-P., BIRSCHENK, T., "Les courtiers locaux du développement", *Bulletin de l'APAD*, n° 5, 1993, pp. 71-76.

Cet engouement ou cette récupération des responsables de la société civile pour des postes politiques pose trois types de problèmes : d'abord, il est à la base de la baisse du dynamisme au sein de la société civile, étant donné que ce sont justement ses acteurs qui en incarnent le leadership qui s'en vont (souvent sans retour) dans le sillage du pouvoir. Ensuite, il met en doute la capacité de la société civile à continuer à jouer son rôle véritable de contrepoids du système politique. Enfin, il intensifie la lutte pour les postes de responsabilité au sein de cette même société civile, étant donné que ces postes servent de tremplin pour la participation aux meetings politiques et le recrutement dans la sphère du pouvoir. Il suffit de se rappeler, pour ne citer que ce seul cas, le conflit qui s'est déclenché lorsque Emmanuel Rugarabura a pris ses fonctions à la tête de la société civile. Pour comprendre les faits, il faut d'abord préciser que, depuis 1989, un collectif d'associations oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du développement a mis en place une plateforme d'échange et de promotion d'actions en synergie avec à sa tête un bureau de coordination. Les membres de ce bureau doivent en principe être élus par l'assemblée générale constituée de représentants des associations membres. C'est aussi cette dernière qui est habilitée à décider de l'admission et de l'exclusion des membres en son sein. Joseph Kyalangilwa, qui fut élu comme premier président de ce bureau de coordination, semble, pour ses challengers locaux, s'être arrogé ce titre à vie. De la Suisse où il s'est établi depuis une décennie, il avait continué à exercer la haute main sur la nomination et la destitution des responsables de cette structure. Son adjoint d'alors, Gervais Chirhalwirwa, qui a pris la tête du Bureau de coordination au niveau local demeurait vice-président et président ad intérim de la société civile du Sud-Kivu. Et lorsque celui-ci est parti à Kinshasa occuper le poste de sénateur, son successeur, Didace Kaningini, s'est vu désigner dans le jargon courant comme le « Président faisant fonction de la société civile ». Emmanuel Rugarabura était censé également revêtir ce titre de président faisant fonction. Et cela fut d'ailleurs le cas au début de sa prise de fonctions avant qu'il ne décide de s'en affranchir. En effet, la polémique devenue courante lorsqu'il s'agit de désigner quelqu'un à ce poste s'est déclenchée lorsque Didace Kaningini a été nommé vice-gouverneur de province. Emmanuel Rugarabura qui, au départ, avait reçu l'aval de Joseph Kyalangilwa, fut par la suite désavoué et Gervais Chirhalwirwa, alors sénateur, mais toujours vice-président et président ad intérim du Bureau de coordination de la société civile du Sud-Kivu, fut chargé par Joseph Kyalangilwa de lui notifier sa révocation. C'est ce qu'il fit dans une lettre datée du 8 janvier 2006 avec les références 002/GCN/BCSK/003/2006. Dans cette lettre on pouvait lire :

« Après la nomination de notre camarade Didace Kaningini Kyoto au poste de vice-gouverneur du Sud-Kivu, M. Kyalangilwa vous a nommé Président faisant fonction de la Société civile du Sud-Kivu. Administrativement, c'est l'autorité qui a le pouvoir de nomination qui a aussi le pouvoir de révocation. Or, dans son courrier électronique daté du 6 janvier 2006 à 11 heures 36 minutes 10 secondes, il écrit les lignes que voici : Je retire

toute ma confiance à Rugarabura Emmanuel qui doit justifier tous les biens dont j'ai fait don<sup>42</sup> au Bureau de coordination et aux populations de notre région. Jusqu'à présent je n'ai reçu un quelconque rapport de réception, encore moins de leur distribution aux sinistrés. Par contre, nous vous enjoignons dès réception de la présente, d'exécuter la cérémonie dite de passation des pouvoirs avec M. Jolly Biaya en présence de MM. Benjamin Bithongo et Saidia Mulamba. Cette passation des pouvoirs ne vous dispensera pas d'expliquer à l'opinion toutes les questions contenues dans les interpellations à vous faites par les deux présidents élus auxquels vous devez les comptes ». Ces griefs ne sont pas les seuls qui étaient portés à sa charge. Dans une demande d'explication à lui adressée par le même sénateur quelques jours auparavant, il lui était entre autres reproché d'avoir à la fois monnayé et fait rater à la société civile du Sud-Kivu des postes politiques. « (...) C'est ainsi », était-il écrit, « que pour le compte de la société civile du Sud-Kivu, M. Mwenelwata Isongampala a été nommé ambassadeur. Voulez-vous indiquer à nos affiliés le nom de son association ici, au Sud-Kivu ? Sinon, alors dites-nous à combien avez-vous monnayé vous et votre Méphistophélès notre poste d'ambassadeur ? Semblablement, dans la petite territoriale notre poste de bourgmestre a été donné à une femme dans la Commune de Ngaba, à Kinshasa: sur les quatorze qui revenaient à la composante Société civile du Sud-Kivu/Forces vives, le Sud-Kivu n'a rien eu. Pour combien de sous ce poste a-t-il été monnayé, pour que quatorze postes divisés par onze provinces donne zéro pour le Sud-Kivu ? Aucun Administrateur de territoire ! Aucun maire ! Aucun bourgmestre ! »

À toutes ces lettres, Emmanuel Rugarabura a répondu en bloc le 11 janvier 2006 par sa lettre SOCIV/BUR/COORD/004/2006. Il y mentionne : « (...) la prétendue révocation nous infligée est nulle et de nul effet, étant donné que vous êtes dépourvu de toute qualité et compétence pour le faire. Les griefs formulés à notre endroit sont non seulement mensongers mais également dénués de tout fondement et dictés par un esprit méphistophélique. Nous nous réservons d'ailleurs le droit d'en saisir la justice le moment venu. Le processus de consolidation de la société civile du Sud-Kivu à caractère inclusif étant en marche et devant se clôturer le 15 février courant par une assemblée générale électorale demeure à ce stade le seul indiqué pour débattre de toutes les questions concernant notre Société Civile du Sud-Kivu. De ce fait, toute personne ou toute composante qui entend s'insurger contre le processus ci-haut cité est ennemi avéré de la Société Civile du Sud-Kivu et un perturbateur de l'ordre social. (...) ». La suite a précipité les événements. Le lendemain matin, le « président faisant fonction » se trouva devant la porte de son bureau scellée. La police et la Monuc furent appelées pour constater les faits et les autorités politico-militaires de la province furent mises en alerte. Ces dernières donnèrent l'ordre de briser les scellés afin de permettre ainsi au requérant

---

<sup>42</sup> Au fond, sa bataille pour conserver son titre de président de la société civile tire son sens du fait que, outre le statut de réfugié dont il lui a certainement facilité l'obtention, les portes lui restaient toujours ouvertes pour quémander des biens pour le compte de la société civile, et à en faire, selon sa magnanimité, 'don' à cette dernière !

d'avoir accès à son bureau<sup>43</sup>. Entretemps, le processus devant conduire à l'élection du bureau fut conduit comme annoncé. Du 15 au 17 février 2006 fut tenue, dans la salle Concordia de l'Archevêché de Bukavu, l'assemblée générale évaluative et élective de la Société civile du Sud-Kivu dont le but était, entre autres, de mettre fin à la crise de légitimité à sa tête. Ce fut l'occasion pour les associations membres d'élire au suffrage universel les 16 représentants au sein du Bureau de coordination. M. Emmanuel Rugarabura fut confirmé à la tête dudit bureau. Il faut noter que cette assemblée générale fut la troisième depuis la création de cette structure, la deuxième ayant eu lieu en décembre 1997.

Le fait que la société civile soit un champ de recrutement politique en RDC en général et au Sud-Kivu en particulier, n'a rien d'ésotérique. Ailleurs en Afrique et dans le reste du monde, on observe la même pratique. Entre autres éléments qui président à cela, il y a le fait que les acteurs de la société civile ont une certaine base (*constituency*) et sont déjà passés par un processus de sélection, surtout dans un environnement où il n'y a pas de culture politique des partis. Il ne s'agit donc pas, socialement parlant, de personnalités inconnues, étrangères, mais de personnes qui ont une certaine expérience professionnelle et même des acquis ou réalisations à leur actif. Ce qui est plutôt troublant c'est de voir comment l'esprit de lucre est entré par la petite porte dans les ONG qui s'affichent officiellement comme des associations sans but lucratif. Tout aussi troublant est le mode peu démocratique selon lequel de nombreux acteurs fonctionnent au sein même de leurs associations où le pouvoir et les moyens matériels circulent entre les mains d'une poignée de personnes (souvent les membres fondateurs de l'ONG et leur clientèle<sup>44</sup>) et, en

---

<sup>43</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, consulter la page <http://www.societecivile.cd/node/2669>. Ce genre de 'passe' ne se limite pas à la province du Sud-Kivu. On la retrouve jusqu'au niveau national notamment entre ceux qui s'appellent Société civile/Forces vives et leurs challengers de la Société civile du Congo (SOCICO). Il suffit de se reporter aux diatribes qui remplissent les colonnes des journaux et les pages Web pour s'en convaincre. À titre d'illustration, lire l'article du journal *Le Potentiel* intitulé "Plainte à charge de Bahati Lukwebo", dans son édition n° 3435 du 25 mai 2005, [http://www.lepotentiel.com/afficher\\_article.php?id\\_edition=&id\\_article=6931](http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=6931), et le droit de réponse de Bahati Lukwebo dans le n° 3437 du 30 mai 2005, cf. [http://www.lepotentiel.com/afficher\\_article.php?id\\_edition=&id\\_article=7092](http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=7092); lire aussi sur le site de la Société civile un communiqué du 30 septembre 2006 de M. Kibiswa Kwabene, secrétaire exécutif national de la Société civile/forces vives contestant à Bahati Lukwebo le droit de convoquer l'Assemblée générale de cette plate-forme au motif qu'il est inféodé au pouvoir <http://www.societecivile.cd/node/3084>; etc.

<sup>44</sup> Il ne faut pas être un grand observateur pour constater que c'est cette catégorie de personnes qui roulent dans de grosses jeeps, construisent de gros immeubles, tandis que les autres membres sont réduits au rang de marginaux juste pour convaincre les bailleurs de fonds en mission temporaire que les associations partenaires ont une large assise et sont inclusives. Dans une certaine mesure, il peut être affirmé que ces bailleurs encouragent, à bon escient ou inconsciemment, cette pratique dans la mesure où certains de leurs financements passent pour des contrats conclus *intuitu personae*. On observe par exemple que la rigueur dans le financement des projets est de mise pour les premières demandes et diminue pour les demandes ultérieures; ce qui laisse certains bailleurs de fonds passer pour des « bailleurs traditionnels ». Par ailleurs, pour les nouvelles demandes émanant de nouveaux soumissionnaires, les bailleurs

définitive, une propension à reproduire au sein du monde associatif les mêmes pratiques d'autoritarisme, détournement, corruption, clientélisme, qui sont reprochées à l'État. Les contre-performances de ce dernier sont donc instrumentalisées d'abord pour continuer à servir d'accès au financement étranger ; ensuite pour créer une élite locale qui se construit une renommée et une personnalité locales éventuellement avec espoir de contrôler l'appareil étatique, tout en faisant peser le doute, pour des raisons évidentes, sur son aptitude et sa volonté à en transformer les pratiques.

### ***2.3.2. Comportement face au processus électoral***

Le lancement du processus électoral a placé la société civile dans une situation problématique dont le nœud était la stratégie à adopter. La politique des composantes qui l'avait habituée à recevoir des postes réservés allait être supplantée par le mandat électif. Fallait-il un retour à l'idéal (devenu lointain) de la société civile ou plutôt user de la possibilité de se présenter en indépendant, ou même se constituer en parti politique à défaut d'adhérer à des formations déjà existantes ? Il y a eu un peu de tout ça. L'Église catholique a rapatrié son député de la transition (Joseph Gwamuhanya) et a invité officiellement ses fidèles à voter selon leur conscience tout en manifestant de manière à peine voilée de la sympathie pour Kabila et sa coalition. D'autres acteurs, dont Gervais Cirhalwirwa, ont choisi de se présenter en indépendants; d'autres encore comme E. Lubala et Bahati Lukwebo, tout en se présentant eux aussi en indépendants, flirtaient néanmoins avec le PPRD (Lukwebo a même été présenté comme une des personnalité ayant rallié l'AMP à la cérémonie de lancement de cette dernière). Mais l'un d'eux a eu une vision plus large: c'est Pierre Lumbi, longtemps responsable de l'ONG Solidarité paysanne et proche collaborateur du chef de l'État dès avant les élections. Ayant compris que de nombreux intellectuels (professeurs d'université, médecins et acteurs de la société civile) n'adhéraient pas en masse aux partis politiques, probablement

---

consultent plus ou moins discrètement leurs partenaires traditionnels sur l'existence et le sérieux des nouveaux soumissionnaires. Ce qui, dans certains cas, aboutit soit à de fausses informations lorsque ceux qui sont appelés à les fournir sont jaloux de partager le même bailleur avec des concurrents, soit alors donne aux premiers une sorte d'autorité morale sur les derniers pour la contribution fournie à l'obtention du financement. Enfin, il est courant que, lorsque des changements s'opèrent à la tête des structures dirigeantes des bailleurs de fonds, les successeurs sont mis en contact avec les partenaires du Sud, et des noms sont expressément cités. Ainsi la coopération et même la familiarité qui s'étaient créées avec les précédents se poursuivent. Dans une culture africaine, où plus qu'ailleurs le contact et la familiarité avec le chef ou le boss sont source de considération pour ceux qui en ont le privilège, ce contact avec les bailleurs de fond est utilisé dans les associations par le cercle au pouvoir pour convaincre leurs « pairs » que l'existence et la survie matérielles de l'association dépendent d'eux. Leurs « pairs » sont alors appelés à la résignation et, lorsqu'ils n'en peuvent plus, ils claquent la porte et s'en vont souvent, à leur tour, former leurs 'propres' associations. C'est ainsi que sur le millier d'ONG que comprend la province du Sud-Kivu, nombreuses sont l'œuvre des mécontents dissidents d'ONG préexistantes.

parce que non convaincus par le leadership<sup>45</sup>, il leur a proposé le mouvement social et ils ont été séduits. Et quand il a compris que ses adeptes étaient finalement au point de non retour, il a transformé la structure en parti politique, le Mouvement social pour le renouveau (MSR), et a confessé son adhésion au PPRD<sup>46</sup>. Si aucun de ses candidats à la députation nationale n'a été élu dans la ville de Bukavu, cela s'explique par une combinaison de plusieurs facteurs. L'un d'eux est que ses candidats, pour l'essentiel médecins, professeurs et autres membres d'ONG, n'étaient pas du calibre à rivaliser avec Vital Kamerhe qui commandait toute la machine électorale du PPRD et dont le surplus de voix a profité aux suivants de sa liste. Mushi Bonane qui a recueilli du pouvoir les dividendes de la direction d'un mouvement *mayi-mayi* en plus d'être le président de l'équipe Bukavu-dawa tel qu'indiqué plus haut, pesait également lourd. Mais un autre fait, loin d'être anodin, est lié à une contre-campagne qui avait circulé dans la ville interdisant d'élire des professeurs et médecins pour des mandats à Kinshasa en raison du risque de paralyser ainsi les universités et les structures de santé de la place. Ces facteurs combinés ont fait que le MSR n'a récolté aucun siège à la députation nationale dans la ville, mais a raflé un poste de sénateur occupé par Jean-Luc Kuye Nyondo (pasteur de la 5<sup>ème</sup> Communauté des églises libres de pentecôte en Afrique et grand acteur de la société civile Sud-Kivu) et, aux provinciales, s'est contenté d'un siège occupé par Mme Béatrice Kinja Mwendanga. Celle-ci, fraîchement diplômée en sociologie, s'inscrit professionnellement dans la *market-made elite* telle que développée précédemment car, à travers la société Congocon Airlines, son mari et elle se livrent au transport des personnes et des marchandises dans les différentes zones minières du Kivu ainsi qu'au commerce des minerais. Sa fortune a contribué pour beaucoup à son succès électoral. Leur appartenance à une église, le SEI (service d'évangélisation internationale) et l'appui financier de celle-ci, de même que le vote des sportifs<sup>47</sup> sont venus se rajouter aux votes qu'elle a mobilisés au sein de l'électorat ethnique de Kabare présent dans la ville, au grand dam de ses concurrents du même parti et même ressortissants de la même « colline » qu'elle.

### 3. LEÇONS À TIRER DE CES ÉLECTIONS

Plusieurs leçons peuvent être tirées de ces élections. Leur principale marque est leur double vénalité (caution non remboursable et absence de financement public des campagnes) qui a débouché sur le sacre de la force des moyens sur celle des arguments et le pouvoir des offres sur l'exigence des

---

<sup>45</sup> L'un d'eux, Séverin Mugangu, dans son éditorial de l'*Observatoire des conflits, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance*, Bulletin du CEGEC, année II, n° 11, mars 2006, reprochait aux discours des leaders des partis et de la société civile d'être uniquement mobilisateurs, peu techniques et aucunement programmatiques.

<sup>46</sup> Aurait-il proposé une autre alliance s'il comptait avoir des élus dans un Kivu acquis à Kabila ?

<sup>47</sup> Nshamamba, le mari de la concernée et fortement mobilisé pour la cause de son épouse aux élections, dirige l'équipe de football *Ibanda sport*, une des mieux équipées de la ville.

bilans. Comme un couteau à double tranchant, ce système a joué à la fois pour et contre la population car, en profitant des dons des candidats, elle perdait de vue que les favoris parmi ceux-ci n'avaient effectué qu'un investissement rentable sur le très court terme. L'expérience des sénatoriales tenues au scrutin indirect a montré à quel point les députés provinciaux n'ont pas tardé à rentrer dans leurs frais jusqu'à voter contre leur propre camp et la foi de leurs électeurs. Les soulèvements et tensions de la population juste au lendemain des élections témoignent du réveil d'un peuple victime et complice.

Cependant, pour vénal qu'il soit, le scrutin n'en était pas moins un vote sanction, ne fût-ce que partiellement et sélectivement. Le bilan peu reluisant des dirigeants politiques antérieurs, tout comme le blocage ou la déception des ambitions ou attentes des élus par le jeu des partis et/ou coalitions d'appartenance, expliquent largement, pour le premier, l'échec des anciens rebelles au scrutin direct et, en partie, pour l'autre, le vote de quelques élus contre leur propre camp.

Ce vote est en même temps organisateur en ce qu'il a permis non seulement à de nombreux acteurs de la société civile de former un parti politique (MSR) fortement compétitif, mais a permis aussi la constitution d'alliances entre partis politiques dont on peut espérer à l'avenir la fusion en des partis plus grands et forts.

Ce scrutin porte par ailleurs les marques d'un scrutin tremplin grâce auquel nombreux candidats ont cherché à s'assurer des mandats populaires au sein des assemblées dans leur course pour des postes plus convoités au niveau des exécutifs. Le 21 juin 2007, l'assemblée provinciale a invalidé le mandat de deux députés absentéistes (dont celui de Shafali Fariala devenu directeur de cabinet du gouverneur) et donné un délai de grâce de dix jours à Emmanuel Lubala qui ne s'était plus présenté depuis mars 2007<sup>48</sup>. Le législateur l'avait sans doute compris en fixant très haut le montant de la caution non remboursable pour la candidature dans les exécutifs (deux cents fois la différence entre la candidature à l'Assemblée nationale ou au Sénat d'une part et à la présidence de la République de l'autre ; douze fois la différence entre la députation provinciale et le gouvernorat de province, etc.). Mais eu égard au large éventail de postes exécutifs non électifs mais non moins juteux (gouvernement et entreprises publiques en tête), le remboursement pour frais engagés risque de se poursuivre là où les élus n'auront pas offert de « garantie » conséquente. L'affaire Mushi Bonane<sup>49</sup> ne serait alors qu'un début.

Libérateur, ce scrutin l'aura également été, tant il a permis à la population de retrouver son droit d'être consultée au sujet de la personne de ses gouvernants, mais aussi à la classe d'hommes d'affaires, que le faible niveau d'instruction a souvent exclu de la sphère du pouvoir, d'y faire une entrée par la grande porte grâce à ses moyens.

---

<sup>48</sup> L'article 85 du règlement intérieur de l'assemblée provinciale prévoit l'invalidation du mandat du député qui s'absente sans justification au quart des réunions de la session ordinaire.

<sup>49</sup> Voir la note 32 du présent article.

Ce vote reste malgré tout un vote de « colline » car les candidats sont allés postuler dans leur milieu d'origine même lorsqu'ils l'avaient déserté depuis longtemps ou n'y avait jamais résidé<sup>50</sup>. Dans cet espace, le candidat pouvait mobiliser son ethnie, distribuer de l'argent et autres dons (pagnes, fournitures scolaires, nourriture) et recourir à des faiseurs d'opinion (religion ou secte) pour convaincre les électeurs pauvres, peu instruits et parfois naïfs.

Au final, ce vote, dans ses forces et faiblesses, reste néanmoins un scrutin de tous les espoirs et il est encore trop tôt pour en arrêter le bilan de clôture. Une chose est néanmoins certaine : lorsque sonnera le glas, ceux des élus qui ont nourri les électeurs pendant la campagne, mais pour les affamer ensuite pendant toute la législature, risquent d'être victimes de leur propre turpitude.

Rome, le 10 août 2007

---

<sup>50</sup> C'est après l'interpellation de Vital Kamerhe en pleine campagne électorale lui reprochant de n'avoir aucune résidence dans son fief de Bukavu qu'il s'est empressé d'y acheter une villa sur l'avenue Fizi.